

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 169

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT



PROGRAMME 169
**Reconnaissance et réparation en faveur du monde
combattant**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Comptant près de 2 millions de ressortissants, le monde combattant rassemble tous ceux - anciens combattants, victimes civiles de guerre, conjoints survivants - qui peuvent se prévaloir du bénéfice du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ainsi que les associations et fondations qui œuvrent pour la mémoire des conflits des XXème et XXIème siècles.

Le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » retrace les actions et interventions réalisées au profit du monde combattant et destinées à témoigner la reconnaissance de la Nation à leur égard. La mise en œuvre des droits et avantages accordés aux combattants, anciens combattants et victimes de guerre, qui commence par la reconnaissance de la qualité de combattant, d'ancien combattant ou de victime de guerre selon les conditions et les procédures définies par le CPMIVG, constitue la très grande majorité des dépenses retracées par le programme 169.

Les conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 se sont poursuivies en 2021 notamment avec la hausse des dépenses du régime d'assurance maladie obligatoire des invalides de guerre, conséquence de la hausse du coût des actes hospitaliers depuis 2020.

En 2021, le ministère des armées a poursuivi l'amélioration et la consolidation des droits des ressortissants du CPMIVG tout en renforçant l'équité entre les différentes générations du feu. Ainsi, l'article 221 de la loi de finances pour 2021 a élargi, au profit des conjoints survivants de grands invalides, la majoration (360 points) de la pension de réversion aux conjoints survivants de pensionnés directs titulaires d'une pension dont l'indice était égal ou supérieur à 6 000 points (contre 10 000 auparavant). Cette mesure a concerné 212 personnes pour un montant de 1,1 M€. La politique de centralisation de la délivrance des titres au département reconnaissance et réparation de l'ONAC-VG à Caen ainsi que la dématérialisation croissante des dossiers ont permis d'améliorer les délais de traitement des dossiers en 2021.

Par ailleurs, les mesures mises en œuvre depuis 2019 en faveur des anciens membres des forces supplétives d'Algérie et de leurs familles se sont poursuivies en 2021 avec, notamment, le financement par le programme 169, à hauteur de 4,9 M€, du dispositif de solidarité en faveur des enfants de supplétifs. Les montants accordés au titre de ce dispositif se sont élevés, en 2021, à 7,8 M€ (1 072 avis favorables de la commission *ad hoc*).

La politique de modernisation des opérateurs s'est poursuivie et les moyens prévus ont été mis à disposition des établissements. L'année 2021 constituait la deuxième année d'application du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ONAC-VG pour la période 2020-2025. Conformément aux termes de ce contrat et à la LFI, la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'ONAC-VG en 2021 s'est établie à 55,9 M€, dont 2,5 M€ destinés à l'entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de mémoire. Pour sa part, l'Institution nationale des invalides (INI) a reçu une SCSP conforme au montant inscrit en LFI (12,3 M€) complétée par 3,7 M€ de dotation en fonds propres. Ces moyens ont permis à l'opérateur de poursuivre le programme de travaux de rénovation de ses infrastructures, qui inclut en particulier la création d'un pôle de réhabilitation post-traumatique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Liquidier les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles

INDICATEUR 1.1 : Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité

OBJECTIF 2 : Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR 2.1 : Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent

OBJECTIF 3 : Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR 3.1 : Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent

INDICATEUR 3.2 : Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers

OBJECTIF 4 : Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût

INDICATEUR 4.1 : Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles****INDICATEUR mission****1.1 – Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	228	263	230	250	247	215

Commentaires techniques

Source des données : données informatiques saisies dans l'application E-pmi.

Organisme responsable de la collecte et de la synthèse des données de base : service de pensions et des risques professionnels (SPRP).

Mode de calcul :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 1^{er} janvier de l'année N-1 et pour lesquels une décision a été prise au cours de l'année civile.

Dénominateur : nombre total de dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 1^{er} janvier de l'année N-1 et pour lesquels une décision a été prise au cours de l'année civile.

L'indicateur est calculé pour tous types d'instances (ou demandes) confondues : premières demandes, renouvellements, aggravations, nouvelles infirmités, exécutions judiciaires, taux du grade, réversions, etc.

Le délai de traitement d'un dossier correspond à la période se situant entre le premier enregistrement de la demande de pension auprès de l'administration (SPRP, hôpital d'instruction des armées (HIA), base de défense ou ONAC-VG) et l'envoi de la décision. La date de dépôt est connue puisqu'elle conditionne la date de paiement de la pension. Elle constitue en outre la date d'ouverture de l'instance.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les instances 2020-2021 ont été traitées en 247 jours en moyenne pour une prévision initiale au PAP 2021 annoncée à 230 jours puis portée à 250 jours au PAP 2022. Le stock historique, antérieur au 1^{er} janvier 2016, a cependant été quasi entièrement résorbé (99,13 %), les dossiers restants étant partagés pour plus des deux tiers avec le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI). La crise sanitaire a toutefois entraîné un ralentissement de la réalisation des expertises, les médecins experts ayant été moins disponibles et les requérants ayant retardé leur prise de rendez-vous.

Le déploiement du portail PMI s'est poursuivi en 2021, contribuant à simplifier les démarches des demandeurs en matière de constitution des dossiers. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2021, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et la gendarmerie nationale (DGNN) ont accès au portail PMI via le réseau intranet interministériel AdER (Administration en réseau). De plus, des travaux ont été engagés en octobre 2021 afin de permettre aux services de l'ONAC-VG d'accéder au portail PMI via AdER. Cette solution permettra aux administrés rayés des contrôles de déposer et suivre leurs demandes de PMI dans les services départementaux de l'ONAC-VG. La mise à disposition du portail PMI sur internet est reportée à 2023 (SI PENSIONS).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible****INDICATEUR****2.1 – Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent	Nb	19 510	19 965	19 800	19 800	22 161	20 000

Commentaires techniques

L'indicateur est mesuré chaque trimestre et consolidé annuellement.

Sources des données : CNMSS à compter de 2011.Le mode de calcul utilisé est un ratio : nombre de dossiers de soins médicaux gratuits / nombre d'agents directement affectés à l'activité.Le numérateur représente le nombre de dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage traités dans l'année (soins effectués en France). Le nombre de dossiers traités correspond au nombre de flux papier (volets issus des carnets de soins gratuits, feuilles de soins, factures, titres à payer) et électroniques (feuilles de soins électroniques) reçus et traités (aussi bien réglés que rejetés), affectés des coefficients de majoration suivants :

- traitement d'un volet simple (ou feuille de soins papier ou électronique ou facture + indus + duplicatas) = 1 ;
- entente préalable (hospitalisation, transport, appareillage, actes paramédicaux, laboratoires) = x 12 ;
- cures thermales = x 6.

Le dénominateur représente le nombre d'agents de catégorie B (encadrants des salles de décompte) et C, en équivalent temps plein (congrés annuels ou maladie non décomptes) directement affectés au règlement des dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage, lissés sur l'année.**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La prévision initiale fixée pour 2021 au PAP (19 800 dossiers traités par agent en moyenne) a été largement dépassée : la moyenne s'établit à 22 161 dossiers par agent. Ce résultat s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de dossiers traités dits complexes (14 705 contre 11 560 en 2020), liée principalement à la reprise des activités de cures. Aussi, ce résultat ne peut pas être considéré comme une tendance pour les années à venir. Par ailleurs, des mesures temporaires d'allègement en matière de liquidation des dossiers ont été mises en place pour éviter un allongement des délais de traitement.

Le levier d'action principal pour augmenter la productivité demeure la progression de la dématérialisation et de la télétransmission des feuilles de soins (via SESAM-Vitale) ainsi que son utilisation généralisée par les professionnels de santé.

OBJECTIF**3 – Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible****INDICATEUR****3.1 – Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent	Nb	1 843	904	1600	1 500	1 362	1550

Commentaires techniquesMode de calcul du nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent :

- au numérateur, le nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels, instruites, aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA de gestion et de suivi des demandes de cartes et titres. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète ;
- au dénominateur, les effectifs équivalent temps plein travaillés moyens affectés à l'activité sur la période (= effectifs des pôles cartes et titres, effectifs du département cartes et titres de Caen, effectifs dans les services départementaux et collectivités d'outre-mer ou à statut particulier estimés à partir de sondages sur les temps moyens de pré-instruction locale).

Sources des données : KAPTA pour le volume de dossiers traités ; statistiques d'activités pour la ventilation des ETPT.**INDICATEUR****3.2 – Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de cartes et titres traités	Nb	Non connu	33 225	32 000	30 000	27 246	31 000
Délai moyen de traitement des dossiers	jours	Non connu	145	135	135	91	125

Commentaires techniquesMode de calcul :3.2.1 Nombre de cartes et titres : décompte cumulatif annuel des cartes et titres **traités**.

Les cartes et titres traités correspondent au nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels instruits aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète.

3.2.2 Le délai moyen de traitement des dossiers est calculé sur le seul périmètre de la carte du combattant. Il traduit le délai entre la date de dépôt de la demande et la date de la décision d'attribution de la carte du combattant.

Calcul : ratio. Au numérateur, somme des délais entre la date de dépôt de la demande et la date de la décision favorable d'attribution de la carte du combattant / au dénominateur, nombre de dossiers jugés favorablement.

Sources des données : extraction KAPTA**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 3.1**

Le nombre moyen de dossiers traités par agent en 2021 s'élève à 1 362 contre 904 en 2020. Cette augmentation de 50% est une conséquence directe du processus de centralisation de l'activité cartes et titres au sein du département

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Objectifs et indicateurs de performance

reconnaissance et réparation (DRR) de Caen, engagé depuis 2020. Elle est rendue possible par le développement de la professionnalisation, la refonte en profondeur de l'application métier Kapta et la mise en place du service de demande dématérialisée de la carte du combattant qui accompagnent et renforcent la centralisation de l'activité cartes et titres. A compter du 1^{er} janvier 2022, l'intégralité de l'activité cartes et titres sera centralisée au DRR. Les ETPT consacrés à l'activité cartes et titres seront passés de 36,75 en 2020 à 20,0 au 1^{er} janvier 2022.

L'écart observé entre la prévision (1 500) et le réalisé (1 362) résulte d'un nombre total de dossiers traités en baisse (27 246 contre 30 000 prévus en cible).

Indicateur 3.2

L'écart constaté entre la prévision actualisée (30 000) et le nombre de dossiers de cartes et titres effectivement traités (27 246) s'explique par un nombre de demandes de cartes du combattant au titre des OPEX moins élevé que prévu (moins de rotations sur les théâtres d'opération qu'en 2020) et un nombre de cartes du combattant « Algérie 62/64 » moindre que ce qui avait été envisagé initialement.

Le délai moyen d'analyse des dossiers a, quant à lui, très fortement diminué. Les délais ont ainsi été réduits de 54 jours pour les décisions favorables par rapport à 2020. Le résultat 2021 est ainsi de 91 jours pour une cible initiale de 135 jours.

Les résultats observés sur les délais résultent, d'une part, du volume en baisse des dossiers traités et, d'autre part, des effets de la centralisation de l'activité cartes et titres au département reconnaissance et réparation de Caen qui traitera l'intégralité des demandes de cartes du combattant à compter de 2022.

OBJECTIF

4 – Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût

INDICATEUR**4.1 – Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI	€	333	343	400	365	366	400

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Cet indicateur ne concerne que l'activité hôtelière et thérapeutique au profit des pensionnaires de l'INI. Le numérateur de l'indicateur qui représente le coût global des pensionnaires est désormais atténué du montant des redevances des pensionnaires. Le dénominateur reste le nombre total de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice avec une projection de taux d'occupation annuel prévisionnel de 98 % sur une base d'ouverture de 81 lits (COP 2017-2021).

A l'aune du prochain contrat d'objectif et de performance (COP) (2022-2026), le mode de calcul relatif au coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI a été ajusté :

Le numérateur de l'indicateur qui représente le coût global des pensionnaires (coût de fonctionnement, de rémunérations et charges sociales des personnels du centre des pensionnaires de l'INI) est atténué du montant des redevances des pensionnaires. Cette déduction est conforme à la procédure relative à la comptabilité analytique de l'INI "recettes en atténuation de dépenses".

Parallèlement, le dénominateur reste le nombre total de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice, le taux d'occupation attendu restant fixé à 98%.

Mode de calcul :

- le numérateur représente le coût global (coût de fonctionnement, de rémunérations et charges sociales des personnels du centre des pensionnaires de l'INI) atténué du montant des redevances des pensionnaires ;
- le dénominateur représente le nombre de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice.

Sources des données : département achats finances, patientèle et systèmes d'information de l'INI.

La cible 2023 du tableau est issue du PAP21. Depuis, elle a été redéfinie en conformité avec la nouvelle méthode à l'occasion du PAP22. Elle s'élève désormais à 370€.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût de la journée d'un pensionnaire de l'Institution nationale des Invalides (INI) s'établit ainsi à 366 € en 2021. Ce résultat est en phase avec la prévision actualisée. L'évolution de l'indicateur entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la persistance de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, qui a entraîné une baisse du taux d'occupation au centre des pensionnaires, ramené à 95% contre 98% initialement prévu.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>					
01 – Administration de la dette viagère		1 495 669 868 1 500 940 239		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		850 859 868 856 619 492		850 859 868 856 619 492	850 859 868
01.11 – Retraite du combattant		644 810 000 644 320 747		644 810 000 644 320 747	644 810 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 100 000 4 448 556	112 100 000 123 546 301		117 200 000 127 994 856	117 350 000
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 100 000 4 448 556	35 400 000 35 956 403		40 500 000 40 404 959	40 650 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 300 000 -236 946		1 300 000 -236 946	1 300 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		75 400 000 87 826 844		75 400 000 87 826 844	75 400 000
03 – Solidarité	69 940 077 69 940 077	246 560 000 247 836 968		316 500 077 317 777 045	316 500 077
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		221 200 000 222 483 383		221 200 000 222 483 383	221 200 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 303 586		310 000 303 586	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000 50 000		50 000 50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		25 000 000 25 000 000		25 000 000 25 000 000	25 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	55 917 630 55 917 630			55 917 630 55 917 630	55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 312 447 12 312 447			12 312 447 12 312 447	12 312 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 710 000			1 710 000 1 710 000	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		24 780 968 24 780 968		24 780 968 24 780 968	24 780 968
Total des AE prévues en LFI	75 040 077	1 879 110 836	0	1 954 150 913	1 954 300 913
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+37 338 (hors titre 2)		+37 338	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+20 104 430 (hors titre 2)		+20 104 430	
Total des AE ouvertes		1 974 292 681 (hors titre 2)		1 974 292 681	
Total des AE consommées	74 388 633	1 897 104 475	0	1 971 493 108	

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 169

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Administration de la dette viagère		1 495 669 868 1 500 940 239		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		850 859 868 856 619 492		850 859 868 856 619 492	850 859 868
01.11 – Retraite du combattant		644 810 000 644 320 747		644 810 000 644 320 747	644 810 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 100 000 4 452 763	112 100 000 123 546 601		117 200 000 127 999 365	117 350 000
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 100 000 4 452 763	35 400 000 35 956 704		40 500 000 40 409 467	40 650 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 300 000 -236 946		1 300 000 -236 946	1 300 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		75 400 000 87 826 844		75 400 000 87 826 844	75 400 000
03 – Solidarité	69 940 077 69 940 077	246 560 000 247 836 968	3 700 000 3 700 000	320 200 077 321 477 045	320 200 077
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		221 200 000 222 483 383		221 200 000 222 483 383	221 200 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 303 586		310 000 303 586	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000 50 000		50 000 50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		25 000 000 25 000 000		25 000 000 25 000 000	25 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	55 917 630 55 917 630			55 917 630 55 917 630	55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 312 447 12 312 447		3 700 000 3 700 000	16 012 447 16 012 447	16 012 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 710 000			1 710 000 1 710 000	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		24 780 968 24 780 968		24 780 968 24 780 968	24 780 968
Total des CP prévus en LFI	75 040 077	1 879 110 836	3 700 000	1 957 850 913	1 958 000 913
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+37 338 (hors titre 2)		+37 338	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+20 656 337 (hors titre 2)		+20 656 337	
Total des CP ouverts		1 978 544 588 (hors titre 2)		1 978 544 588	
Total des CP consommés	74 392 840	1 897 104 776	3 700 000	1 975 197 616	

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714 1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714 919 775 664
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000 689 555 783
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 300 000 4 766 997	115 722 613 110 792 752		121 022 613 4 766 997	121 172 613 115 559 750
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000 4 766 997	40 100 000 32 712 870		45 400 000 4 766 997	45 550 000 37 479 867
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530		1 800 000 1 573 530	1 800 000 1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352		73 822 613 76 506 352	73 822 613 76 506 352
03 – Solidarité	59 331 802 59 031 726	252 410 000 255 262 395		311 741 802 59 031 726	311 741 802 314 294 121
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645		226 100 000 230 050 645	226 100 000 230 050 645
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750		310 000 251 750	310 000 251 750
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0	0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000		26 000 000 24 960 000	26 000 000 24 960 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659 45 041 491			45 532 659 45 041 491	45 532 659 45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 319 812			12 089 143 12 319 812	12 089 143 12 319 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 670 423			1 710 000 1 670 423	1 710 000 1 670 423
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944 19 561 933
Total des AE prévues en LFI	64 631 802	1 958 645 271	0	2 023 277 073	2 023 427 073
Total des AE consommées	63 798 723	1 994 948 527	0		2 058 747 251

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 169

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714	1 571 889 714 1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664		911 689 714	911 689 714 919 775 664
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783		660 200 000	660 200 000 689 555 783
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 300 000 4 762 790	115 722 613 110 793 004		121 022 613	121 172 613 115 555 794
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000 4 762 790	40 100 000 32 713 121		45 400 000	45 550 000 37 475 911
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530		1 800 000	1 800 000 1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352		73 822 613	73 822 613 76 506 352
03 – Solidarité	59 331 802 59 031 726	252 410 000 255 262 395	13 700 000 13 152 000	325 441 802	325 441 802 327 446 121
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645		226 100 000	226 100 000 230 050 645
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750		310 000	310 000 251 750
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0	0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000		26 000 000	26 000 000 24 960 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659 45 041 491			45 532 659	45 532 659 45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 319 812		13 700 000 13 152 000	25 789 143	25 789 143 25 471 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 670 423			1 710 000	1 710 000 1 670 423
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933		18 622 944	18 622 944 19 561 933
Total des CP prévus en LFI	64 631 802	1 958 645 271	13 700 000	2 036 977 073	2 037 127 073
Total des CP consommés	63 794 516	1 994 948 779	13 152 000		2 071 895 295

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	63 798 723	75 040 077	74 388 633	63 794 516	75 040 077	74 392 840
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 766 997	5 100 000	4 448 556	4 762 790	5 100 000	4 452 763
Subventions pour charges de service public	59 031 726	69 940 077	69 940 077	59 031 726	69 940 077	69 940 077

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 994 948 527	1 879 110 836	1 897 104 475	1 994 948 779	1 879 110 836	1 897 104 776
Transferts aux ménages	1 994 696 777	1 878 800 836	1 896 800 890	1 994 697 029	1 878 800 836	1 896 801 190
Transferts aux collectivités territoriales	13 000	0	0	13 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	238 750	310 000	303 586	238 750	310 000	303 586
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	13 152 000	3 700 000	3 700 000
Dotations en fonds propres	0	0	0	13 152 000	3 700 000	3 700 000
Total hors FdC et AdP		1 954 150 913			1 957 850 913	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+20 141 768			+20 693 675	
Total*	2 058 747 251	1 974 292 681	1 971 493 108	2 071 895 295	1 978 544 588	1 975 197 616

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	13 850	150 000	37 338	13 850	150 000	37 338
Total	13 850	150 000	37 338	13 850	150 000	37 338

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS**ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP**

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		3 636		3 636				
04/2021		33 702		33 702				
Total		37 338		37 338				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/02/2021		1 170 638		1 722 545				
Total		1 170 638		1 722 545				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		767 179		767 179				
Total		767 179		767 179				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021		18 166 613		18 166 613				
Total		18 166 613		18 166 613				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		20 141 768		20 693 675				

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
110103	Demi-part supplémentaire pour les contribuables (et leurs veuves) de plus de 74 ans titulaires de la carte du combattant et, à compter de 2021, pour les veuves de plus de 74 ans des personnes ayant bénéficié de la retraite du combattant Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 873674 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1945 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 195-1-f, 195-6</i>	543	540	530
120126	Exonération des pensions servies en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, de la retraite du combattant et des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, ainsi que de certaines allocations servies aux anciens harkis et assimilés ou à leurs ayants droits Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : 1468870 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i>	155	150	150
100101	Déduction des versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant Déductions et abattements pratiqués sur le revenu global <i>Bénéficiaires 2019 : 159000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-5°</i>	31	34	24
120143	Exonération des indemnités versées aux victimes des essais nucléaires français et à leurs ayants-droit Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : 142 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-33° ter</i>	1	1	1
520108	Exonération de droits de mutation pour les successions des victimes d'opérations militaires ou d'actes de terrorisme Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1939 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-1° à 7°</i>	nc	nc	nc
520302	Réduction de droits en raison de la qualité du donataire ou de l'héritier (mutilé, etc.)	ε	ε	ε

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 169

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
<p>Mutations à titre gratuit</p> <p><i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1949 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 777 (2e al.), 778, 782</i></p>			
Total	730	725	705

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

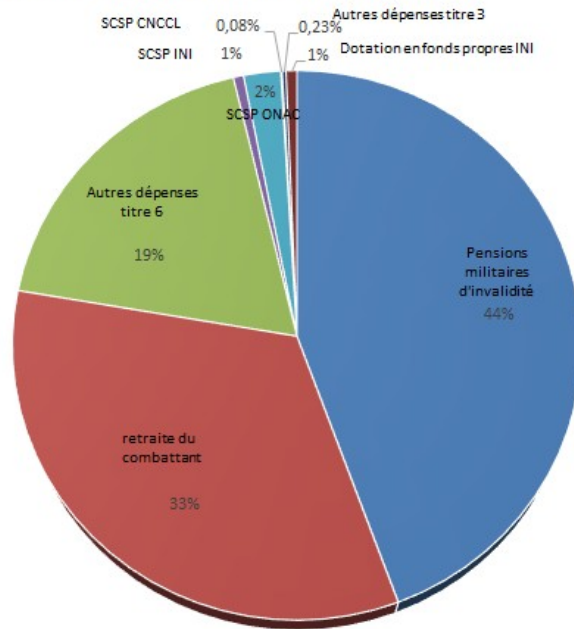
Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868 1 500 940 239		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868 1 500 940 239
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		850 859 868 856 619 492	850 859 868 856 619 492		850 859 868 856 619 492	850 859 868 856 619 492
01.11 – Retraite du combattant		644 810 000 644 320 747	644 810 000 644 320 747		644 810 000 644 320 747	644 810 000 644 320 747
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		117 200 000 127 994 856	117 350 000 127 994 856		117 200 000 127 999 365	117 350 000 127 999 365
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		40 500 000 40 404 959	40 650 000 40 404 959		40 500 000 40 409 467	40 650 000 40 409 467
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 300 000 -236 946	1 300 000 -236 946		1 300 000 -236 946	1 300 000 -236 946
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		75 400 000 87 826 844	75 400 000 87 826 844		75 400 000 87 826 844	75 400 000 87 826 844
03 – Solidarité		316 500 077 317 777 045	316 500 077 317 777 045		320 200 077 321 477 045	320 200 077 321 477 045
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		221 200 000 222 483 383	221 200 000 222 483 383		221 200 000 222 483 383	221 200 000 222 483 383
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 303 586	310 000 303 586		310 000 303 586	310 000 303 586
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000 50 000	50 000 50 000		50 000 50 000	50 000 50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		25 000 000 25 000 000	25 000 000 25 000 000		25 000 000 25 000 000	25 000 000 25 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		55 917 630 55 917 630	55 917 630 55 917 630		55 917 630 55 917 630	55 917 630 55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		12 312 447 12 312 447	12 312 447 12 312 447		16 012 447 16 012 447	16 012 447 16 012 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000 1 710 000	1 710 000 1 710 000		1 710 000 1 710 000	1 710 000 1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		24 780 968 24 780 968	24 780 968 24 780 968		24 780 968 24 780 968	24 780 968 24 780 968
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 954 150 913	1 954 150 913	0	1 957 850 913	1 957 850 913
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+20 141 768	+20 141 768		+20 693 675	+20 693 675
Total des crédits ouverts	0	1 974 292 681	1 974 292 681	0	1 978 544 588	1 978 544 588
Total des crédits consommés	0	1 971 493 108	1 971 493 108	0	1 975 197 616	1 975 197 616
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 799 573	+2 799 573		+3 346 972	+3 346 972

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

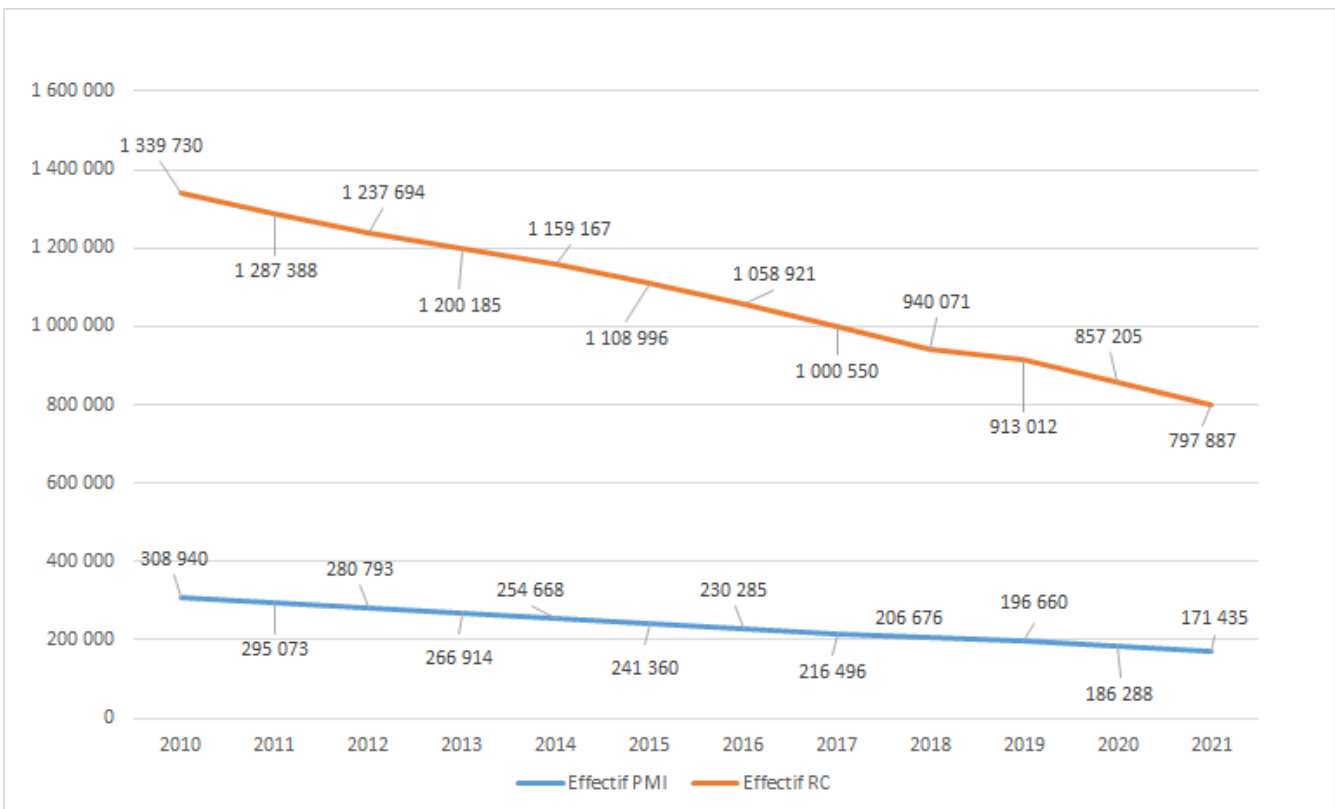
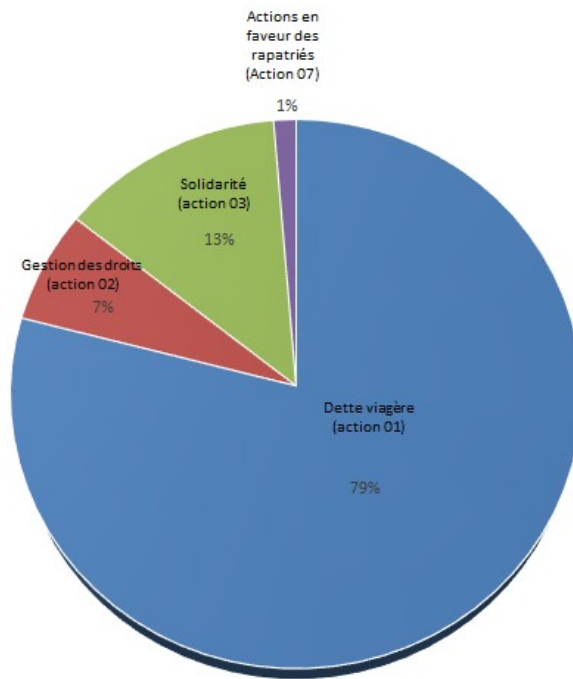
Crédits de paiement du programme 169 consommés en 2020



Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Crédits de paiement consommés sur le titre 6 (dépenses d'intervention) en 2021



PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 954 150 913	1 954 150 913	0	1 957 850 913	1 957 850 913
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 954 150 913	1 954 150 913	0	1 957 850 913	1 957 850 913

Aucun amendement ne concernait le programme 169.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Reports de crédits

Le programme 169 n'a pas fait l'objet de reports de crédits sur fonds de concours.

Le programme 169 a fait l'objet d'un report de crédits hors fonds de concours de **1 170 638 €** en AE et **1 722 545 €** en CP par arrêté du 25 février 2021

Décret de virement

Le programme 169 a fait l'objet du décret n° 2021-1508 du 19 Novembre 2021 portant virement de crédits en provenance du programme 167 pour **767 179 €** destiné au financement partiel de la couverture de dépenses supplémentaires de réparation au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et du code de la sécurité sociale.

Loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative n° 2021-15-49 du 1^{er} décembre 2021 a ouvert **18 166 613 €** en AE et CP de crédits supplémentaires au bénéfice du programme 169 pour compléter le financement de la dette viagère et des remboursements de prestation de sécurité sociale aux invalides.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 169 a fait l'objet d'une ouverture de crédits en AE et CP de **37 338 €** correspondant à des attributions de produits en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc » pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	76 311 947	76 311 947	0	76 459 947	76 459 947
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	76 311 947	76 311 947	0	76 459 947	76 459 947

Les crédits de la réserve de précaution en AE et CP s'élevant respectivement à **76 311 948 €** et **76 459 948 €** ont été intégralement libérés en fin de gestion.

Dépenses pluriannuelles

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 974 292 681	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 978 544 588
AE engagées en 2021 (E2) 1 971 493 108	CP consommés en 2021 (P2) 1 975 197 616
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 3 704 508
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 799 573	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 1 971 493 108

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 23 353 683					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 23 353 683	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 3 704 508	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 19 649 175	
AE engagées en 2021 (E2) 1 971 493 108	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 1 971 493 108	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 19 649 175	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 10 700 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 8 949 175

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Justification au premier euro | Programme n° 169

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Administration de la dette viagère**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Administration de la dette viagère		1 495 669 868	1 495 669 868		1 495 669 868	1 495 669 868
		1 500 940 239	1 500 940 239		1 500 940 239	1 500 940 239
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		850 859 868	850 859 868		850 859 868	850 859 868
		856 619 492	856 619 492		856 619 492	856 619 492
01.11 – Retraite du combattant		644 810 000	644 810 000		644 810 000	644 810 000
		644 320 747	644 320 747		644 320 747	644 320 747

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 495 669 868	1 500 940 239	1 495 669 868	1 500 940 239
Transferts aux ménages	1 495 669 868	1 500 940 239	1 495 669 868	1 500 940 239
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées	850 859 868	856 619 492	850 859 868	856 619 492
01.11 – Retraite du combattant	644 810 000	644 320 747	644 810 000	644 320 747
Total	1 495 669 868	1 500 940 239	1 495 669 868	1 500 940 239

SOUS-ACTION**01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Les dispositions de l'article 221 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ont permis d'octroyer, au profit des conjoints survivants de grands invalides, la majoration (360 points) de la pension de réversion aux conjoints survivants de pensionnés directs titulaires d'une pension dont l'indice était égal ou supérieur à 6 000 points (contre 10 000 auparavant). Cette mesure, estimée à 1 M€, a bénéficié à 227 personnes pour un coût de 1,2 M€.

Cette mesure, applicable aux pensions en paiement au 1er janvier 2021, à compter de la demande des intéressés, permet d'atténuer la disproportion significative pouvant exister entre le montant de la pension militaire d'invalidité que percevait l'ayant-droit de son vivant et le montant versé au conjoint ou partenaire survivant.

L'arrêté du 31 août 2021 a porté la valeur du point PMI à 14,70 € au 1er janvier 2021 à la suite de l'augmentation de l'indice de traitement brut - grille indiciaire (publié conjointement par l'INSEE et le service statistique de la direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description :

La sous-action 10 recouvre les dépenses relatives au paiement des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre (PMIVG). Ces crédits sont versés sous forme de dotations budgétaires au compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions, dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	PMI, pensions d'ayant-cause, allocations diverses	850 859 868		856 650 569	5 790 701	850 859 868		856 650 569	5 790 701	178 862	Nb pensionnés (effectif moyen)	4 762
	Total	850 859 868		856 650 569	5 790 701	850 859 868		856 650 569	5 790 701			

Les dépenses exécutées (856,7 M€) sont supérieures de 0,7 % à la prévision LFI, soit + 5,8 M€. Les ressources budgétaires de la LFI sur cette activité ont donc été complétées par une ouverture de crédits complémentaire en LFR (loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021).

Les pensions versées par le programme 743 aux bénéficiaires se sont élevées au total à 851,8 M€ en 2021, soit une baisse de 66,6 M€ par rapport à 2020 (918,4 M€), diminution qui reflète principalement la baisse tendancielle des effectifs bénéficiaires.

L'écart entre le montant exécuté sur le programme 169 (856,7 M€) et le montant effectif des pensions versées aux bénéficiaires par le programme 743 (851,8 M€) en 2021 résulte de la baisse plus forte que prévue en fin de gestion du montant des pensions par rapport aux estimations ayant servi à déterminer le montant de la dernière tranche de la contribution budgétaire du programme 169 au CAS Pensions.

Le coût moyen unitaire par personne, sur la base de l'effectif moyen de 2021 (178 862) et de la consommation du programme 743, est de 4 762 €, en diminution de 0,72 % par rapport à 2020.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre	Évolution effectifs (en %)	Ratio
			(1)	(2)			
2010	1 787 972 598	-2,90%	1 766 641 879	-4,80%	308 940	-8,20%	5 476
2011	1 709 250 000	-4,40%	1 679 177 940	-4,95%	295 073	-4,49%	5 560

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

2012	1 594 970 000	-6,69%	1 573 194 373	-6,31%	280 793	-4,84%	5 464
2013	1 490 700 000	-6,54%	1 470 719 340	-6,51%	266 914	-4,94%	5 370
2014	1 412 744 700	-5,23%	1 364 978 370	-7,19%	254 668	-4,59%	5 234
2015	1 295 550 000	-8,30%	1 278 408 380	-6,34%	241 360	-5,23%	5 155
2016	1 189 720 000	-8,17%	1 191 863 333	-6,77%	230 285	-4,59%	5 054
2017	1 141 350 000	-4,07%	1 133 370 077	-4,91%	216 496	-5,99%	5 073
2018	1 073 900 000	-5,91%	1 064 811 467	-6,05%	206 676	-4,54%	5 033
2019	965 300 000	-10,11%	990 659 826	-6,96%	196 660	-4,85%	4 912
2020	911 689 714	-5,55%	918 436 190	-7,29%	186 288	-5,27%	4 797
2021	850 859 868	-6,67%	851 778 854	-7,26%	171 435	-7,97%	4 762

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – Services des Retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

SOUS-ACTION**01.11 – Retraite du combattant****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Les retraites du combattant ont, comme les PMI, bénéficié de la revalorisation du point PMI, qui a été porté par l'arrêté du 31 août 2021 à 14,70 € au 1er janvier 2021. En raison de la date de publication (31 août 2021) de l'arrêté portant revalorisation au 1er janvier 2021 de la valeur du point PMI et du mode semestriel de paiement de la retraite du combattant, le service des retraites de l'État (SRE) n'a pu mettre en paiement qu'un tiers du montant global afférent. Le solde fera l'objet d'un versement en 2022.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

La sous-action 11 recouvre les dépenses relatives au paiement de la retraite du combattant. Ces crédits sont versés sous forme de dotations budgétaires au CAS Pensions, dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/AD P du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/AD P du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Retraite du combattant	644 810 000		644 320 747	-489 253	644 810 000		644 320 747	-489 253	827 546	Nb pensionnés (effectif moyen)	773
Total		644 810 000		644 320 747	-489 253	644 810 000		644 320 747	-489 253			

Le montant du versement 2021 effectué par le programme 169 au programme 743, s'élève à 644,3 M€.

En 2021, 639,4 M€ ont été versés aux bénéficiaires par le programme 743, en baisse de - 52 M€ par rapport à la dépense de 2020 (691,4 M€), diminution qui reflète principalement la baisse tendancielle des effectifs bénéficiaires.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

OS	Reconnaissance et réparation	PLF		1 495,67	1 495,67			1 495,67
		PLR		1 500,97	1 500,97			1 500,97
	Ecart (PLR-PLF)			5,30	5,30			5,30

ACTION

02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		117 350 000	117 350 000		117 350 000	117 350 000
		127 994 856	127 994 856		127 999 365	127 999 365
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		40 650 000	40 650 000		40 650 000	40 650 000
		40 404 959	40 404 959		40 409 467	40 409 467
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 300 000	1 300 000		1 300 000	1 300 000
		-236 946	-236 946		-236 946	-236 946
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		75 400 000	75 400 000		75 400 000	75 400 000
		87 826 844	87 826 844		87 826 844	87 826 844

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 100 000	4 448 556	5 100 000	4 452 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 100 000	4 448 556	5 100 000	4 452 763
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 100 000	4 448 556	5 100 000	4 452 763
Titre 6 : Dépenses d'intervention	112 250 000	123 546 301	112 250 000	123 546 601
Transferts aux ménages	112 250 000	123 546 301	112 250 000	123 546 601
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	35 550 000	35 956 403	35 550 000	35 956 704
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides	1 300 000	-236 946	1 300 000	-236 946
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides	75 400 000	87 826 844	75 400 000	87 826 844
Total	117 350 000	127 994 856	117 350 000	127 999 365

SOUS-ACTION

02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description :

Les articles L. 212-1 et R. 211-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) disposent que l'État doit gratuitement aux titulaires d'une pension d'invalidité les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales, pharmaceutiques et de cures thermales nécessitées par les infirmités qui donnent lieu à pension ou appareillage. Le suivi sanitaire des anciens militaires est également pris en charge par l'État.

Les articles L. 213-1 et R. 211-2 du CPMIVG disposent que les invalides pensionnés au titre du Code ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Les appareils et accessoires sont fournis, réparés et remplacés aux frais de l'État tant que l'infirmité en cause nécessite l'appareillage.

La sous-action 21 retrace les crédits nécessaires à la prise en charge de ces prestations. Elle permet également de financer les frais de gestion de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), les expertises médicales prescrites aux demandeurs de pensions militaires d'invalidité et les affections présumées imputables au service (APIAS).

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Accidents ou Affections Présumées Imputables Au Service - APIAS	9 200 000		10 701 442	1 501 442	9 200 000		10 705 649	1 505 649	NC	Nb bénéficiaires	
ACT	Appareillage et accessoires des mutilés	4 500 000	150 000	5 115 473	465 473	4 500 000	150 000	5 115 473	465 473	NC		
ACT	Dépenses de gestion de la CNMSS	5 100 000		4 364 937	-735 063	5 100 000		4 364 937	-735 063	1	CNMSS	4 364 937
ACT	Frais dép. bénéf. & médecins, expertises médicales	1 000 000		1 214 993	214 993	1 000 000		1 214 993	214 993		Nb actes	
ACT	Soins médicaux et suivi anciens militaires	20 700 000		21 353 792	653 792	20 700 000		21 353 792	653 792	43 097	Nb bénéficiaires	481
Total		40 500 000	150 000	42 750 638	2 100 638	40 500 000	150 000	42 754 845	2 104 845			

Les soins médicaux gratuits :

Les dépenses d'intervention en soins médicaux gratuits sont partagées entre la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG, pour les trois services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

Les bénéficiaires potentiels de soins médicaux gratuits sont des invalides de droits direct titulaires d'une PMI. Néanmoins. Les demandeurs, dénommés « bénéficiaires actifs » (utilisateur du carnet de soins), ne représentent qu'un tiers environ des 129 291 invalides de droit direct pensionnés, soit 43 097 au 31 décembre 2021. Le coût moyen annuel par bénéficiaire est estimé à 481 € (437 € en 2020) pour un effectif moyen de 44 389 bénéficiaires sur l'ensemble de l'année 2021 (moyenne des deux dernières estimations – 2020 et 2021 - des « bénéficiaires actifs »).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

L'écart constaté de 0,6 M€ par rapport à la prévision initiale résulte de l'augmentation du coût des prestations en raison de l'impact des hausses salariales dans le secteur hospitalier.

Evolution des effectifs et des crédits consacrés aux soins médicaux gratuits et au suivi sanitaire des anciens militaires (hors frais de gestion de la CNMSS)

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Effectif au 31 décembre n-1 bénéficiaires actifs	Évolution effectifs (en %)
2010	67 327 000	2,0%	51 759 664	-17,2%	77 026	-3,80%
2011	55 474 682	-17,6%	51 142 139	-1,2%	71 226	-7,5%
2012	50 200 000	-9,5%	45 217 859	-11,6%	68 168	-4,3%
2013	42 900 000	-14,5%	40 109 000	-11,3%	65 187	-4,4%
2014	38 620 000	-10,0%	37 865 344	-5,6%	62 205	-4,6%
2015	35 100 000	-9,1%	35 583 975	-6,0%	59 676	-4,1%
2016	33 500 000	-4,6%	31 857 917	-10,5%	56 918	-4,6%
2017	31 600 000	-5,7%	28 966 095	-9,1%	54 620	-4,0%
2018*	28 700 000	-9,2%	27 038 508	-6,7%	51 941	-4,9%
2019*	27 400 000	-4,5%	24 550 520	-9,2%	49 885	-4,0%
2020*	23 800 000	-13,1%	20 871 374	-15,0%	45 680	-8,4%
2021*	20 800 000	-12,6%	21 353 694	2,3%	43 097	-5,7%

L'appareillage des mutilés :

Pour l'appareillage également, les dépenses d'intervention sont partagées entre la CNMSS, l'ONACVG (pour les trois services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

La dépense globale d'appareillage est de 5,1 M€ en AE/CP, soit une augmentation de 13,7 % par rapport à la prévision initiale hors FDC (0,6 M€). Cette évolution résulte d'un report de dépenses dont certaines onéreuses comme les appareillages de nouvelle génération, conséquences liées à la crise sanitaire du COVID.

Pour mémoire, la dépense pour les prothèses de nouvelle génération s'est élevée à 0,5 M€. Depuis 2015, ces prothèses sont accordées par la commission de secours et prestations complémentaires (CSPC), mise en place le 1^{er} juillet 2015 et rattachée à l'action sociale du ministère des armées (arrêté du 16 avril 2015).

EVOLUTION DES CRÉDITS CONSACRÉS À L'APPAREILLAGE DES MUTILÉS (LA DÉPENSE CERAH EST INCLUSE DANS LES CRÉDITS CONSOMMÉS JUSQU'EN 2010)

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)
2010	9 978 000	4,8%	7 852 846	-16,3%
2011	8 500 000	-14,8%	7 286 304	-7,2%
2012	8 700 000	2,4%	7 200 000	-1,2%
2013	7 500 000	-13,8%	7 300 987	1,4%
2014	7 500 000	0,0%	6 769 611	-7,3%
2015	7 500 000	0,0%	6 848 847	1,2%
2016	6 900 000	-8,0%	6 253 397	-8,7%
2017	7 800 000	13,04%	6 460 515	3,3%
2018	6 500 000	-16,7%	6 708 241	3,8%
2019	7 000 000	7,7%	5 357 249	-20,1%

2020	6 700 000	-4,3%	4 655 773	-13,1%
2021	4 500 000	-32,8%	5 115 223	9,9%

Les dépenses liées aux frais d'expertises médicales des pensions militaires d'invalidité :

La consommation 2021 relative aux expertises médicales prescrites dans le cadre de l'instruction des demandes de pensions militaires d'invalidité s'élève à 1,2 M€. Cette consommation correspond à 5 645 actes pour un coût moyen de 212 €. L'augmentation sensible du nombre d'actes résulte d'un rattrapage des expertises non réalisées en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Les frais de gestion de la CNMSS :

Les frais de gestion versés à la CNMSS au titre de la gestion administrative des soins médicaux gratuits et de l'appareillage s'élèvent à 4,4 M€, soit une diminution de 0,7 M€ par rapport à la prévision LFI 2021. Pour mémoire, ils englobent depuis 2016 les frais de gestion des APIAS. La mutualisation des deux missions déléguées (SMG et APIAS) a permis d'atteindre la cible du plafond d'effectif mentionné dans la précédente convention MINDEF/CNMSS (Convention du 27 novembre 2015, article 5.1.2).

Affectations présumées imputables au service (APIAS) :

Le coût des APIAS présentent une dépense nette de 8,4 M€, déduction faite du rétablissement de crédits de 2,3 M€ en provenance de la gendarmerie.

SOUS-ACTION

02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description :

Les réductions accordées par la SNCF représentent 50 % ou 75 % des tarifs de transport du réseau. Les bénéficiaires potentiels, pensionnés au titre de l'Afrique du Nord, victimes civiles de guerre, réformés pensionnés hors guerre, doivent être pensionnés au moins à 25 % et être titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par l'ONACVG.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement des réductions de transport SNCF	1 300 000			-1 300 000	1 300 000			-1 300 000			

La provision mise en place au 1^{er} semestre 2020 était d'un montant supérieur à la facture définitive émise par la SNCF au titre des prestations 2020. En effet, l'année 2020 a été marquée par une diminution du trafic de - 60%, en raison des confinements et restrictions de déplacement intervenues pour juguler la progression de la pandémie. La SNCF a donc procédé en 2021 au remboursement de ce trop perçu de 236 000 €, qui s'est traduit par un rétablissement de crédit.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Ce type de situation ne se reproduira plus à l'avenir. Dans un souci de simplification, en lien avec la SNCF (fournisseur) et les services de l'ONACVG (producteur des statistiques de titulaires de la carte d'invalidité), il a été convenu de mettre un terme à la procédure de la provision à compter de la gestion 2021. Ainsi, la facture honorée lors de la gestion 2022 le sera au titre de la compensation des réductions de tarifs accordées en 2021 et ne portera pas de provision à déduire.

Evolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des réductions de transport accordées aux invalides

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre N-1	Évolution effectifs (en %)
2010	5 000 000	8,7%	4 369 022	-8,9%	59 863	-3,5%
2011 *	4 731 294	-5,4%	3 035 657	-30,5%	52 462	-12,4%
2012	4 600 000	-2,8%	3 707 698	22,1%	53 365	1,7%
2013	3 300 000	-28,3%	3 986 045	7,5%	51 938	-2,7%
2014	3 400 000	3,0%	3 461 823	-13,2%	52 538	1,2%
2015	3 474 830	2,2%	3 228 992	-6,7%	49 436	-5,9%
2016**	3 300 000	-5,0%	2 836 875	-12,1%	55 899	13,1%
2017	3 200 000	-3,0%	2 500 376	-11,9%	45 732	-18,2%
2018	2 700 000	-15,6%	2 285 652	-8,6%	40 744	-10,9%
2019	2 200 000	-18,5%	1 780 109	-22,1%	35 116	-13,8%
2020	1 800 000	-18,2%	1 573 530	-11,6%	34 843	-0,8%
2021	1 300 000	-27,8%	0	Sans objet	35 019	0,5%

* En 2011, la dépense a été minorée par un avoir de 0,3M€ portant sur les exercices antérieurs.

** En 2016, le système d'information de l'ONACVG relatif aux effectifs a fait l'objet d'une mise à jour.

SOUS-ACTION**02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides****OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION****1. Description :**

La sous-action 23 a vocation à financer la section « Invalides de guerre » du régime général de l'assurance maladie ouverte en faveur des pensionnés qui ne détiennent pas déjà la qualité d'assuré social, pour couvrir les affections dont ils sont atteints et qui ne relèvent pas d'une prise en charge par les soins médicaux gratuits ou au titre de l'appareillage.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/AD P du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/AD P du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement à la CNAMTS des prestations versées	75 400 000		87 826 844	12 426 844	75 400 000		87 826 844	12 426 844	5 095	NA	16 465

Pour 2021, la dépense constatée s'élève à 87,8 M€. Ce montant facturé par l'URSSAF – caisse nationale comprend le règlement du moins-versé au titre de 2020 de 3,9 M€ (la contribution de l'État au régime en 2020 étant inférieure au coût final) et la contribution 2021 basée sur le coût des actes supportés par le régime en 2020 (83,9 M€).

Le coût du régime en 2020 (83,9M€) est donc en augmentation de + 4,9 % par rapport au coût du régime en 2019 (79,9 M€ pour la facture 2020 au titre des dépenses de 2019), rompant avec la tendance structurelle de diminution de la dépense constatée en raison de la décroissance continue des effectifs du régime des grands invalides de guerre.

Cette augmentation s'explique principalement par les mesures salariales adoptées pendant la crise sanitaire (primes exceptionnelles, complément de traitement indiciaire...) et par le coût des dispositifs relatifs à la prise en charge des patients COVID (coût des soins, masques, oxygène...).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

En 2020, le dispositif a bénéficié à un effectif moyen de 5 095 assurés pensionnés de guerre et le coût moyen par bénéficiaire constaté en 2021 sur le programme 169 s'établissait donc à 16 465 €.

Evolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des prestations de sécurité aux invalides

Année	LFI	Évolution (en %)	Dépenses d'exercice (1)	Évolution (en %)	Dépenses exécutées	Évolution (en %)	Effectifs CNAM au 31 décembre N-1	Évolution effectifs (en %)
2010	129 300 000	-9,5%	136 791 626	-4,8%	129 929 550	-1,0%	15 894	-4,7%
2011	124 238 636	-3,9%	122 119 967	-10,7%	107 449 213	-17,3%	16 374	3,0%
2012	92 000 000	-25,9%	118 045 790	-3,3%	113 971 614	6,1%	15 102	-7,8%
2013	103 000 000	12,0%	110 384 796	-6,5%	102 723 808	-9,9%	13 482	-10,7%
2014	96 500 000	-6,3%	107 440 744	-2,7%	104 496 688	1,7%	11 463	-15,0%
2015 (2)	94 600 000	-2,0%	102 353 206	-4,7%	97 268 070	-6,9%	10 153	-11,4%
2016 (2)	93 500 000	-1,2%	94 649 856	-7,5%	86 946 512	-10,6%	8 837	-13,0%
2017	85 200 000	-8,9%	89 492 600	-5,4%	84 335 341	-3,0%	7 704	-12,8%
2018	80 900 000	-5,1%	85 759 070	-4,2%	82 025 538	-2,7%	6 980	-9,4%
2019	76 900 000	-4,9%	83 404 601	-2,7%	81 050 134	-1,2%	6 149	-11,9%
2020	73 822 613	-4,0%	79 955 477	-4,1%	76 506 352	-5,6%	5 444	-11,5%
2021 (*)	74 900 000	1,5%	83 891 160	4,9%	87 826 844	14,8%	4 746	-12,8%

(*) LFI 74 900 000 € + LFR 11 123 606,88 € : 86 023 607 € - consommation réelle 2021 et effectifs réels au 31 décembre n-1

(1) les dépenses d'exercice reprennent les dépenses n-1 facturées en année n par l'URSSAF – caisse nationale.

(2) correction des effectifs bénéficiaires 2015 et 2016 par la CNAM lors du lancement de son nouveau programme d'extraction de données (détection d'une anomalie sur le nombre de bénéficiaires exporté).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 02

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/AD P du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/AD P du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	117 200 000	150 000		130 577 482	13 227 482	117 200 000	150 000	130 581 689	13 231 689

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PERIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	Code	PLF/PLR	Engagements			Paiements			
				Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023	Total
OS	Reconnaissance et réparation		PLF	0,00	117,35	117,35	0,00	0,00	0,00	117,35
			PLR	0,00	130,58	130,58	0,00	0,00	0,00	130,58
Ecart (PLR-PLF)				0,00	13,23	13,23	0,00	0,00	0,00	13,23

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS ET ADP

Niveau	OS	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions
OS	RRMC	150 000	0	150 000
	Total	150 000	0	150 000

Le programme 169 dispose d'une attribution de produit au titre du « Remboursement par les divers régimes d'assurance et d'assistance et par les handicapés de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés », lequel recouvre des ressources en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc » pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés. En 2021, le BOP Réparation a fait l'objet d'un rattachement de 37 337,91 €.

ACTION

03 – Solidarité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Solidarité		316 500 077	316 500 077		320 200 077	320 200 077
		317 777 045	317 777 045		321 477 045	321 477 045
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		221 200 000	221 200 000		221 200 000	221 200 000
		222 483 383	222 483 383		222 483 383	222 483 383
03.32 – Subventions aux associations et œuvres diverses		310 000	310 000		310 000	310 000
		303 586	303 586		303 586	303 586
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000	50 000		50 000	50 000
		50 000	50 000		50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		25 000 000	25 000 000		25 000 000	25 000 000
		25 000 000	25 000 000		25 000 000	25 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		55 917 630	55 917 630		55 917 630	55 917 630
		55 917 630	55 917 630		55 917 630	55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		12 312 447	12 312 447		16 012 447	16 012 447
		12 312 447	12 312 447		16 012 447	16 012 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000	1 710 000		1 710 000	1 710 000
		1 710 000	1 710 000		1 710 000	1 710 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	69 940 077	69 940 077	69 940 077	69 940 077
Subventions pour charges de service public	69 940 077	69 940 077	69 940 077	69 940 077
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	55 917 630	55 917 630	55 917 630	55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 312 447	12 312 447	12 312 447	12 312 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la	1 710 000	1 710 000	1 710 000	1 710 000

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<i>libération - Subventions</i>				
Titre 6 : Dépenses d'intervention	246 560 000	247 836 968	246 560 000	247 836 968
Transferts aux ménages	246 250 000	247 533 383	246 250 000	247 533 383
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre	221 200 000	222 483 383	221 200 000	222 483 383
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes	50 000	50 000	50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Transferts aux autres collectivités	310 000	303 586	310 000	303 586
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	310 000	303 586	310 000	303 586
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			3 700 000	3 700 000
Dotations en fonds propres			3 700 000	3 700 000
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions			3 700 000	3 700 000
Total	316 500 077	317 777 045	320 200 077	321 477 045

SOUS-ACTION

03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La revalorisation annuelle des majorations légales fixée par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics[1] s'est élevée à 1,0 % pour les rentes servies en 2020 (majorations légales facturées au ministère des armées par les organismes mutualistes en 2021).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

Cette sous-action finance les majorations légales et spécifiques des rentes mutualistes auxquelles les anciens combattants peuvent souscrire. Les titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation ont en effet la possibilité d'adhérer à un dispositif particulier de rente viagère mutualiste. Ce dispositif leur ouvre droit à une majoration légale et, dans la limite d'un plafond fixé par la loi de finances, au bénéfice d'une majoration spécifique variable selon l'âge et le délai de souscription, après la date de délivrance de la carte ou du titre.

Le plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant est fixé à 125 points d'indice des pensions militaires d'invalidité (PMI), soit 1 837,50 € au 1^{er} janvier 2021 (arrêté du 31 août 2021 portant le point PMI à 14,70 € au 1^{er} janvier 2021).

Les organismes mutualistes versent les majorations aux souscripteurs et sont remboursés l'année suivante par l'État.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
-1	-2	-3	(4) = (3) -	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) -					

					(1) - (2)				(2)			
ACT	Majoration des rentes mutualistes	221 200 000	0	222 483 383	1 283 383	221 200 000	0	222 483 383	1 283 383	306 490	Nb bénéficiaires	726

La dépense d'exercice s'est élevée à 222,5 M€ en 2021, supérieure de 1,3 M€ à la prévision initiale, mais en baisse de 3,3 % par rapport à l'année précédente (230 M€). La diminution de la dépense constatée depuis 2014 se confirme et s'amplifie pour la facturation 2021. Le taux de revalorisation des majorations légales servies en 2020 (1 %)[2] - facturées en 2021 – a également été moins important que pour l'année précédente (1,6 %)[3].

Sur la dépense d'exercice, le coût moyen par bénéficiaire s'établit à titre indicatif à 726 € en 2021 (majorations services en 2020) en légère hausse par rapport à 2020 (714 €).(majorations servies en 2019).

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES CRÉDITS CONSACRÉS AUX MAJORATIONS DES RENTES MUTUALISTES DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Année	LFI	Evolution %	Dépenses d'exercice *	Evolution %	Dépenses exécutées	Evolution %	Effectifs (N-1)	Evolution
2013	263 100 000	3,2%	252 845 441	0,8%	253 773 498	1,6%	395 441	-2,0%
2014	264 700 000	0,6%	250 543 960	-0,9%	250 543 960	-1,3%	385 434	-2,5%
2015	258 300 000	-2,4%	253 806 168	1,3%	253 806 168	1,3%	375 054	-2,7%
2016	261 700 000	1,3%	250 533 831	- 1,3 %	250 543 960	- 1,3 %	362 770	- 3,2 %
2017	252 000 000	-3,7%	244 668 945	- 2,3 %	244 668 945	1,3 %	353 031	- 2,7 %
2018	247 400 000	-1,8%	237 024 674	- 3,1 %	237 024 674	- 3,1 %	340 918	-3,4 %
2019	234 700 000	-5,1%	232 567 483	- 1,9 %	232 567 483	- 1,9 %	328 943	- 3,5 %
2020	226 100 000	-3,7%	230 050 645	- 1,1 %	230 050 645	- 1,1 %	315 175	- 4,2 %
2021	221 200 000	-2,2%	222 483 383	-3,3%	222 483 383	-3,3%	297 804	-5,5%

* Les dépenses d'exercice correspondent aux dépenses de l'année N-1 facturées en année N par les sociétés mutualistes

NB : L'année 2013 comprend en paiement 928 057 € de frais de gestion facturés en 2012.

[1] Arrêté du 18 décembre 2019 portant majoration de certaines rentes viagères.

[2] Arrêté du 19 décembre 2019 portant majoration de certaines dettes viagères.

[3] Arrêté du 18 décembre 2018 portant majoration de certaines dettes viagères.

SOUS-ACTION

03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description :

Cette sous-action retrace les subventions de fonctionnement versées à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, ainsi qu'à des associations de victimes du terrorisme. En 2021, le ministère des armées a versé 25 subventions pour un montant total de 303 586 €. Parmi celles-ci, 8 subventions d'un montant supérieur à 10 000 € ont concerné :

- le groupement d'intérêt public « Mission de préfiguration du musée-mémorial du terrorisme » (67 000 € au titre du fonctionnement de ce GIP puis 14 285,72 € au titre des études préalables) ;
- la participation du ministère des armées au fonctionnement de la fondation pour la mémoire de l'esclavage (40 000 €), reconnue d'utilité publique le 12 novembre 2019 ;

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

- la flamme sous l'Arc de triomphe, Flamme de la Nation (30 000 €) ;
- l'association française des victimes du terrorisme (20 000 €) ;
- l'union française des associations de combattants et de victimes de guerre (20 000 €) ;
- l'union nationale des associations de déportés et internés de la Résistance et familles de disparus (16 000 €) ;
- le cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (11 000 €).

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions aux associations	310 000	0	303 586	-6 414	310 000	0	303 586	-6 414	25	NB subventions	

SOUS-ACTION

03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

Cette sous-action finance la prise en charge par l'État des frais de pèlerinage des familles sur les tombes des « Morts pour la France ». Ces prestations sont assurées par l'ONACVG grâce à une subvention du ministère des armées.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Indemnité, pécules frais de voyages sur les tombes	50 000	0	50 000	0	50 000	0	50 000	0	1	NB subventions	

La subvention a été intégralement versée à l'ONACVG conformément à la programmation LFI.

SOUS-ACTION

03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

Les priorités des prestations d'action sociale délivrées par l'ONACVG sont :

- d'accorder une attention particulière aux ressortissants les plus isolés et les plus démunis ;
- d'améliorer l'accompagnement des récentes générations du feu, en particulier des militaires blessés en opération ;
- de renforcer la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, notamment des nouveaux pupilles de la Nation dont le nombre est en augmentation depuis 2015.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions pour œuvres sociales - hors effort de R & T (ONACVG)	25 000 000	0	25 000 000	0	25 000 000	0	25 000 000	0	31 000	Nb bénéficiaires	

La subvention a été intégralement versée à l'ONAC-VG conformément à la LFI.

Les actes de terrorisme ont donné lieu à 91 jugements d'adoption sur 159 rendus en 2021 (contre 56 sur 145 rendus en 2020).

À titre indicatif, et dans l'attente du rapport annuel de ONAC-VG, le tableau ci-dessous présente les principales dépenses d'action sociale de l'ONACVG en 2021 en France métropolitaine (hors dépenses en Afrique du nord et à l'étranger) :

Catégorie de ressortissants	2021	
	Interventions financières	Dépenses (en M€)
Anciens combattants (hors OPEX)	10 329	6,16
Anciens combattants OPEX	2 187	1,67
Conjoints survivants	17 241	9,67
Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre majeurs	1 615	1,08
Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre mineurs	6 057	4,02
Victimes d'attentats	220	0,21
TOTAL	37 649	22,83

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

L'ONACVG perçoit une subvention pour charges de service public (SCSP) pour couvrir les charges de masse salariale et de fonctionnement courant de sa direction générale, de l'ensemble de ses services départementaux, de ses services des collectivités d'outre-mer et du Maghreb, de ses hauts lieux de la mémoire nationale et de ses secteurs d'entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	55 917 630	0	55 917 630	0	55 917 630	0	55 917 630	0	1	Opérateur de l'État	
OB	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0		Opérateur de l'État	

La SCSP a été intégralement versée à l'ONACVG conformément à la LFI.

SOUS-ACTION

03.36 – Institution nationale des invalides : subventions

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La SCSP allouée à l'Institution nationale des invalides (INI) pour couvrir les charges de masse salariale et de fonctionnement courant a bénéficié d'une augmentation de 0,2 M€ afin d'assurer le versement de la prime d'attractivité territoriale qui devait être mise en œuvre en 2021. En l'absence de mise en œuvre de cette indemnité, la moitié de ce montant a été redéployé pour le versement de la prime dite « grand âge ».

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

Cette sous-action retrace le financement de la SCSP allouée à l'INI. Par ailleurs, l'État cofinance une opération en investissement au titre du schéma directeur d'infrastructure (SDI) dans le cadre du nouveau projet d'établissement mis en œuvre par l'institution. Ce dernier financement fait l'objet d'une dotation en fonds propres (DFP).

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision	Engagement	Ecart	LFI	Prévision	Consommation	Ecart			

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Justification au premier euro | Programme n° 169

		FDC/ADP du PAP	s hors TF	Utilisation / Prévisions		FDC/ADP du PAP	n	Consommation / Prévisions				
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	12 312 447	0	12 312 447	0	12 312 447	0	12 312 447	0	1	Opérateur de l'État	12 312 447
OB	Subventions d'investissement	0	0	0	0	3 700 000	0	3 700 000	0	1	Opérateur de l'État	3 700 000
Total		12 312 447	0	12 312 447	0	16 012 447	0	16 012 447	0			

La subvention pour charges de service public (SCSP) et la DFP ont été intégralement versées à l'INI conformément à la LFI.

SOUS-ACTION

03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions

Cette sous-action retrace les crédits versés à l'Ordre de la Libération - Conseil national des communes «Compagnon de la Libération» (CNCCL), qui regroupe les cinq communes titulaires de la Croix de la libération : Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et Ile-de-Sein

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	1 710 000	0	1 710 000	0	1 710 000	0	1 710 000	0			
Total												

La SCSP a été versée intégralement au CNCCL conformément à la LFI.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 03

Niveau	Description	AE					CP				
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	
OS	Reconnaissance et réparation	316 500 077			317 777 045	1 276 968	320 200 077		321 477 045	1 276 968	

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS – PERIMETRE HORS TITRE 2

	Engagements	Paiements
--	-------------	-----------

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Niveau	Description	Code	PLF/PLR	Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023	Total
OS	Reconnaissance et réparation		PLF	23,35	316,50	320,20	7,00	4,90	7,75	339,85
			PLR	23,35	317,78	321,48	7,00	12,65	0,00	341,13
Ecart (PLR-PLF)				0,00	1,28	1,28	0,00	7,75	-7,75	1,28

ACTION**07 – Actions en faveur des rapatriés**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Actions en faveur des rapatriés		24 780 968	24 780 968		24 780 968	24 780 968
		24 780 968	24 780 968		24 780 968	24 780 968

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	24 780 968	24 780 968	24 780 968	24 780 968
Transferts aux ménages	24 780 968	24 780 968	24 780 968	24 780 968
Total	24 780 968	24 780 968	24 780 968	24 780 968

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les crédits retracés à l'action 7 financent les aides versées au bénéfice des rapatriés et des harkis, qui se composent :

- de l'allocation de reconnaissance instituée par la loi n°2005-158 du 23 février 2005 et qui représente 56% des crédits de l'action 7 ;
- de l'allocation viagère définie par l'article 133 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
- de divers soutiens, tels que des aides à la formation professionnelle, des aides au désendettement, des aides spécifiques aux conjoints survivants, des remboursements de cotisations retraites complémentaires ou encore des mesures de sauvegarde du toit familial ;
- du dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

L'intégralité des crédits budgétaires des activités « allocation de reconnaissance (14 M€) et « allocation viagère » (4,9 M€) a été versée à l'ONACVG conformément à la LFI.

L'activité « aides et mesure en faveur des rapatriés » retrace les crédits du dispositif de solidarité pour les enfants de harkis ainsi que les crédits dévolus aux divers soutiens décrits *supra*. Le dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis a bénéficié en 2021 de 4,9 M€ de crédits budgétaires complétés par un recours à la trésorerie de l'ONACVG fixé en PAP 2021 à 2,1 M€ et porté à 2,9 M€, soit un montant total d'aides de 7,8 M€ représentant 1 072 avis favorables de la commission *ad hoc* (contre 6,1 M€ pour 833 avis favorables en 2020).

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FdC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FdC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Allocation de reconnaissance	14 000 000	0	14 000 000	0	14 000 000	0	14 000 000	0	4 020	Nb rentes	
ACT	Allocation viagère	4 880 968	0	4 880 968	0	4 880 968	0	4 880 968	0	1 373	Nb bénéficiaires	
ACT	Aides & mesures en faveur des rapatriés	5 900 000	0	5 900 000	0	5 900 000	0	5 900 000	0	1 071	Nb rentes	
ACT	TOTAL	24 780 968		24 780 968		24 780 968		24 780 968				

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 07

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	24 780 968	0	0	24 780 968	0	24 780 968	0	24 780 968	0

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PERIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements			Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023		
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0	24 780 968	24 780 968					24 780 968
		PLR	0	24 780 968	24 780 968					24 780 968
Ecart (PLR-PLF)			0	0	0					0

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INI - Institution nationale des Invalides (P169)	12 319 812	25 471 812	12 312 447	16 012 447	12 312 447	16 012 447
Subventions pour charges de service public	12 319 812	12 319 812	12 312 447	12 312 447	12 312 447	12 312 447
Dotations en fonds propres		13 152 000		3 700 000		3 700 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	90 172 322	90 172 322	105 748 598	105 748 598	106 276 609	106 276 609
Subventions pour charges de service public	45 041 491	45 041 491	55 917 630	55 917 630	55 917 630	55 917 630
Transferts	45 130 831	45 130 831	49 830 968	49 830 968	50 358 979	50 358 979
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (P169)	1 670 423	1 670 423	1 710 000	1 710 000	1 710 000	1 710 000
Subventions pour charges de service public	1 670 423	1 670 423	1 710 000	1 710 000	1 710 000	1 710 000
Total	104 162 557	117 314 557	119 771 045	123 471 045	120 299 056	123 999 056
Total des subventions pour charges de service public	59 031 726	59 031 726	69 940 077	69 940 077	69 940 077	69 940 077
Total des dotations en fonds propres		13 152 000		3 700 000		3 700 000
Total des transferts	45 130 831	45 130 831	49 830 968	49 830 968	50 358 979	50 358 979

En 2021 la SCSP de l'INI a été versée à hauteur de 12,31 M€. La réserve de précaution située sur la SCSP de l'INI (0,16 M€) a été versée à l'établissement en fin d'exercice.

L'INI a par ailleurs bénéficié du versement d'une dotation en fonds propres, à hauteur de 3,7 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures. La réserve de précaution située sur la DFP (0,14 M€) a été versée à l'opérateur.

L'ONAC-VG a bénéficié du versement de la SCSP de 55,91 M€. La réserve de précaution positionnée sur la SCSP de l'ONAC-VG (0,74 M€) a été versée à l'opérateur.

La ligne « Transferts » du programme 169 comprend la subvention de l'action sociale destinée aux ressortissants de l'Office, les dispositifs d'allocation reconnaissance et allocation viagère, ainsi que diverses aides et mesures en faveur des rapatriés.

Le CNCCL a bénéficié du versement de la SCSP de 1,71M€ à la suite du versement de la réserve de précaution.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INI - Institution nationale des Invalides	0 0	398 412	9 9	0 0	4 0	0 0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
	0	392	7	0	3	0
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	0	814	22	3	0	0
	0	801	26	0	0	0
	0	778	20	1	0	0
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »	0	15	1	0	0	0
	0	15	2	0	0	0
	0	15	1	0	0	0
Total	0	1 227	32	3	4	0
	0	1 228	37	0	0	0
	0	1 185	28	1	3	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Les opérateurs du programme 169 présentent une sous-exécution du plafond d'emplois imputable à l'ONAC-VG et à l'INI.

Pour le premier, l'écart à la prévision s'explique par les déflations supplémentaires opérés par l'opérateur, notamment du fait de la sur-réalisation du plan de restructuration et de départs non anticipés, n'ayant pas pu être remplacés avant la fin de l'année.

L'INI n'a pas pu réaliser la cible relative au plafond d'emploi en raison de difficultés conjoncturelles de recrutement des personnels paramédicaux, du fait de la forte tension et des exigences pesant sur les professions d'infirmiers et d'aides-soignants.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 228	1 185

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-50	-52

Le schéma d'emplois négatif prévu au PLF 2021 a été amplifié par les déflations supplémentaires opérées par l'ONAC-VG du fait du nombre de départs des agents de l'Office en fin d'année supérieur à celui des recrutements, sans toutefois que la qualité du service rendu aux ayants droit soit remise en cause.

Opérateurs

OPÉRATEUR

INI - Institution nationale des Invalides

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

2021 constitue la dernière annuité d'exécution du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2021.

Marquée par le contexte persistant de la crise sanitaire, l'activité de soins au profit des pensionnaires et des patients (blessés militaires, blessés victimes d'attentats et blessés de la vie), a subi une réduction capacitaire afin de répondre aux exigences des protocoles sanitaires stricts. Cette baisse d'activité a également été amplifiée par les difficultés de recrutement des personnels paramédicaux, en raison notamment de la forte tension qui pèse sur les professions d'infirmiers et d'aides-soignants. Dans ce contexte, les cibles d'activité prévisionnelles en journées, inscrites au budget rectificatif n° 3, ont été réalisées à hauteur de 95% mais demeurent toutefois bien inférieures aux prévisions inscrites du budget initial 2021.

L'année 2021 correspond également au démarrage, dès le mois de janvier, des travaux de la 1^{ère} phase de l'opération du schéma directeur d'infrastructure (SDI), dont la tranche ferme a été engagée en totalité.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de deux mesures RH, l'une relative au plan *Investir pour l'hôpital* dit plan Buzyn (prime « grand âge » transposée par arrêté du 28 juillet 2021) et l'autre issue du Ségur (complément de traitement indiciaire par décret n° 2021-166 du 16 février 2021). Cette dernière mesure a fortement augmenté la masse salariale de l'Institution.

Parallèlement, les grands équilibres budgétaires de l'Institution ont connu plusieurs événements majeurs :

- une augmentation de 2,6 M€ de la dotation annuelle de financement (DAF), en provenance des ministères sociaux, liée à la transposition du complément de traitement indiciaire au profit des personnels de l'Institution ;
- une subvention de 0,9 M€, au titre du plan de relance pour l'économie (PRE), pour le financement de la mise en sécurité du cœur informatique de l'hôpital ;
- un abondement des recettes fléchées issues de legs pour un montant total de 2,1 M€.

La subvention pour charge de service public (SCSP) inscrit en LFI 2021 intègre 0,2 M€ en vue du financement de la prime d'attractivité territoriale pour les personnels soignants de la fonction publique hospitalière en Ile-de-France. En l'absence de transposition de cette prime, une partie de ces crédits (0,1 M€) ont permis le financement de la prime « grand âge » (cf. ci-dessus);

Ainsi, dans la continuité des efforts engagés précédemment, l'Institution a su affirmer sa volonté de maintenir un bénéfice sur résultat patrimonial à hauteur de 2,2 M€. Il était de 0,8 M€ en 2020.

Par ailleurs, le solde budgétaire, hors opérations liées au schéma directeur de l'infrastructure et autres opérations fléchées, est excédentaire de 2,6 M€

L'exécution budgétaire 2021 confirme le maintien de l'équilibre budgétaire fixé comme objectif prioritaire du COP 2017-2021. Ce COP, qui portait également l'ambition de la mise en œuvre du parcours de soins du blessé militaire et la réalisation de l'opération immobilière, voit le calendrier de ces grands enjeux initiaux glisser pour être mis en œuvre dans le cadre du nouveau COP 2022-2026, qui doit accompagner la profonde mutation de l'Institution nationale des Invalides.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					867	867
Dotations en fonds propres					867	867
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	12 320	25 472	12 312	16 012	12 312	16 012
Subventions pour charges de service public	12 320	12 320	12 312	12 312	12 312	12 312
Dotations en fonds propres		13 152		3 700		3 700
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense					235	
Transferts					235	
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		133				
Transferts		133				
Total	12 320	25 604	12 312	16 012	13 414	16 879

La réalisation 2021 est conforme, tant en AE qu'en CP, à la LFI s'agissant des crédits en provenance du programme 169. Les montants concernés ont fait l'objet d'une levée de la réserve de précaution qui a rendu possible le versement des montants attendus.

De surcroît, l'INI a bénéficié d'une subvention, en provenance du programme 362 au titre du plan de relance de l'économie (PRE), à hauteur 866 800 €, dédiée à la mise en sécurité du cœur informatique de l'hôpital par le remplacement des équipements informatiques et des réseaux obsolètes et énergivores.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	28 548	25 216	Subventions de l'État	12 152	12 370
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 519	6 278	– subventions pour charges de service public	12 152	12 370
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 565	10 646	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	11 828	14 517
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 820	1 855	Revenus d'activité et autres produits	12 419	11 138
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 820	1 855	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	30	112
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		6
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	510	855
Total des charges	38 113	35 863	Total des produits	36 399	38 025
Résultat : bénéfice		2 163	Résultat : perte	1 714	
Total : équilibre du CR	38 113	38 025	Total : équilibre du CR	38 113	38 025

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	434		Capacité d'autofinancement		3 044
Investissements	9 803	4 839	Financement de l'actif par l'État	3 552	4 567
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		2 430
			Autres ressources		6
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	10 237	4 839	Total des ressources	3 552	10 046
Augmentation du fonds de roulement		5 207	Diminution du fonds de roulement	6 685	

* Voté

Le montant total des produits pour l'exercice 2021 s'élève à 38,03 M€ et celui des charges à 35,9 M€.

L'INI fait apparaître, malgré la crise sanitaire, pour la quatrième année consécutive un bénéfice sur résultat patrimonial de 2,2 M€ (contre 0,8 M€ en 2020).

Les produits correspondent à l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires inscrites dans les écritures comptables après leurs prises en charge.

Pour l'exercice 2021, les éléments non budgétaires correspondent notamment :

- aux restes à recouvrer sur exercice pour 2,4 M€ ;
- à la quote-part des subventions d'investissement pour 0,9 M€ ;

- aux produits à recevoir pour 0,7 M€.

Les charges correspondent quant à elles à l'ensemble des opérations qu'elles soient décaissables ou non.

Pour l'exercice 2021, les principales opérations non décaissables correspondent :

- aux dotations aux amortissements et provisions pour 1,7 M€ ;
- aux charges à payer (CAP et CAPAC) pour 0,9 M€ ;
- à la variation des stocks (positive) pour 0,2 M€ ;
- aux dépréciations et provisions pour 0,1 M€ ;
- aux remises gracieuses, créances irrécouvrables et annulations de titres sur exercices antérieurs pour 0,01 M€.

Les dépenses à caractère médical ont été exécutées à 97% en AE et 84% en CP.

Les dépenses relatives aux études, recherche et formation ont été exécutées à 88% en AE et 87% en CP.

Les rémunérations et charges sociales ont été exécutées à 98%.

Les dépenses générales sont conformes aux prévisions inscrites au BR3.

La capacité d'autofinancement à hauteur de 3,0 M€ (2,1 M€ en 2020) abondée des financements de l'actif par l'État (dotation en fonds propres pour le SDI) et par des tiers autres que l'État a été suffisante pour financer l'ensemble des investissements.

Pour mémoire, lors de l'élaboration du budget initial, les mesures relatives à la revalorisation salariale dans le cadre des mesures du Ségur avaient été inscrites en dépenses de personnel mais ne faisaient pas l'objet d'une ressource afférente (augmentation de la DAF en provenance du ministère de la santé). Cette situation avait engendré une probable insuffisance d'autofinancement de l'institution.

Le versement d'un complément de DAF, à hauteur de 2,6 M€, a ainsi participé à la CAF constatée en fin d'exercice.

Par ailleurs, l'INI a comptabilisé une variation positive sur le fonds de roulements de 5,2 M€, à hauteur de 2,7 M€ (contre 1,6 M€ en 2020), déduction faite des opérations liées au SDI et autres opérations fléchées.

S'agissant des autorisations budgétaires, trois budgets rectificatifs (BR) ont été votés au cours de l'exercice 2021.

Le montant total des dépenses de l'INI au titre de 2021 s'élève à 38,7 M€ d'autorisations d'engagement (AE) et 38,8 M€ en crédits de paiement (CP). Les autorisations d'engagement (AE) inscrites au BR3 ont été réalisées à hauteur de 98% dont :

- 98% pour les dépenses de personnel ;
- 97% pour les dépenses de fonctionnement ;
- 99% pour les dépenses d'investissement.

Parallèlement, les crédits de paiement (CP) figurant au BR3 ont été réalisés à hauteur de 94% dont :

- 98% pour les dépenses de personnel (AE=CP) ;
- 91% pour les dépenses de fonctionnement.

Le niveau des charges à payer est quasiment identique à celui de l'exercice précédent.

Toutefois, au vu du prolongement de la crise sanitaire, certaines prestations n'ont pas pu faire l'objet de constatation avant le 31 décembre.

L'Institution n'a donc pas pu procéder au niveau de décaissement souhaité en raison notamment des tensions et ruptures d'approvisionnement qui n'ont pas permis aux entreprises et fournisseurs d'honorer les commandes.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

Parallèlement, les recettes pour l'année 2021 s'élèvent à 44,0 M€, dont 7,1 M€ de recettes fléchées (incluant les 3,7 M€ de dotation en fonds propres versée par le ministère des Armées dans le cadre des travaux d'infrastructure).

En conclusion, le solde budgétaire de l'Institution est excédentaire à hauteur de 5,1 M€. Hors SDI et autres opérations fléchées le solde budgétaire reste excédentaire à hauteur de 2,6 M€.

La trésorerie non fléchée s'établit à 13,9 M€ et permet d'assurer 146 jours de fonctionnement.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
36 226	25 518	41 438

Le montant de la trésorerie au 1^{er} janvier 2021 à hauteur de 36,2 M€, conjugué aux recettes budgétaires globalisées ou fléchées a permis d'assumer sans difficulté l'ensemble des missions de l'Institution.

Les principaux mouvements de la trésorerie en 2021 correspondent aux abondements relatifs au versement de la subvention pour charges de service public, de la dotation en fonds propres, des versements mensuels de la dotation annuelle de financement, auxquels s'ajoutent les ressources propres liées à l'activité des services cliniques pour 10,2 M€ ; la subvention dédiée au titre du plan de relance de l'économie (PRE) pour 0,9 M€ et aux autres recettes fléchées pour 2,6 M€.

Parallèlement, la trésorerie a été impactée par l'ensemble des décaissements afférents aux missions de l'INI.

Par ailleurs, le niveau final de restes à payer, composé essentiellement des opérations liées au schéma directeur d'infrastructure (SDI), s'établit à 23 M€.

Au 31 décembre 2021, le niveau de trésorerie final s'élève à 41,4 M€ dont 27,5 M€ de trésorerie fléchée (24,2 M€ au titre du SDI).

La soutenabilité budgétaire pluriannuelle de l'Institution est donc assurée.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	28 587	28 587	27 240	27 240
Fonctionnement	7 719	7 655	7 363	6 743
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 853	9 803	4 092	4 860
Total des dépenses AE (A) CP (B)	38 158	46 044	38 695	38 843
dont contributions employeur au CAS pensions	6 519	6 519	6 278	6 278

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	35 859	36 840
Subvention pour charges de service public	12 152	12 312
Autres financements de l'État	11 828	14 312
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 879	10 215
Recettes fléchées	3 552	7 136
Financements de l'État fléchés	3 552	4 686
Autres financements publics fléchés	0	349
Recettes propres fléchées	0	2 100
Total des recettes (C)	39 411	43 976
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	5 132
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	6 633	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses générales	0	1 827	1 762	0	0	0	0	1 827	1 762
	0	2 068	1 884	0	0	0	0	2 068	1 884
Dépenses médicales	0	5 272	5 262	0	0	1 815	9 765	7 086	15 026
	0	4 821	4 408	0	0	4 051	4 834	8 872	9 242
Études et formations	0	620	631	0	0	38	38	658	669
	0	473	452	0	0	41	26	514	478
Ressources humaines	28 587	0	0	0	0	0	0	28 587	28 587
	27 240	0	0	0	0	0	0	27 240	27 240
Total	28 587	7 719	7 655	0	0	1 853	9 803	38 158	46 044
	27 240	7 363	6 743	0	0	4 092	4 860	38 695	38 843

* Voté

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	6 633	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	42
Autres décaissements non budgétaires	0	3 322
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 633	3 364
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	5 212
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 488
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 725
Total des besoins	6 633	8 576

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	5 132
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	53
Autres encaissements non budgétaires	0	3 391
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	8 576
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	6 633	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 477	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 156	0
Total des financements	6 633	8 576

* Voté

L'abondement de la trésorerie sur l'exercice est de 5,1 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	407	421	399
– sous plafond	398	412	392
– hors plafond	9	9	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Au 31 décembre 2021, 392,4 ETP sous plafond étaient présents à l'INI.

Le solde des entrées et sorties au cours de l'année conduit à un schéma d'emplois de -4 ETP en 2021.

La cible relative au plafond d'emploi n'a pas pu être réalisée au regard des difficultés de recrutement des personnels paramédicaux.

OPÉRATEUR

ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a été également marquée par les conséquences de la pandémie de COVID 19 et les mesures sanitaires mises en place. Ainsi, les restrictions de déplacement ont entraîné une perturbation dans l'activité des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale (HLMN) et sur les recettes de l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF).

Toutefois, l'ONAC-VG a poursuivi la mise en place de nouvelles organisations de travail avec le recours accru au télétravail et à la dématérialisation des procédures.

On note en 2021 une forte augmentation du niveau d'engagement sur les travaux de rénovation des sépultures de guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale, avec 10,55 M€ qui font suite à 5,3 M€ en 2020 et 2,1 M€ en 2019. Sur le volet solidarité, les dépenses du dispositif de solidarité au profit des enfants de harkis, dans la continuité de l'année 2020 et de la modification réglementaire relative à l'élargissement des critères d'attribution, s'établissent à 7,8 M€ en 2021.

Dans ce contexte, l'ONAC-VG a cependant maintenu sa trajectoire de déflation d'effectifs, de réorganisation et de modernisation.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		40				
Transferts		40				
P167 – Liens entre la Nation et son armée	3 427	3 427	8 450	8 450	11 712	11 712
Transferts	3 427	3 427	8 450	8 450	11 712	11 712
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	90 172	90 172	105 749	105 749	106 277	106 277
Subventions pour charges de service public	45 041	45 041	55 918	55 918	55 918	55 918
Transferts	45 131	45 131	49 831	49 831	50 359	50 359
P158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	86 473	86 473	91 164	91 164	85 724	85 724
Transferts	86 473	86 473	91 164	91 164	85 724	85 724
P175 – Patrimoines	4	4				
Transferts	4	4				

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					1	1
Transferts					1	1
P129 – Coordination du travail gouvernemental	4	4				
Transferts	4	4				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					1 146	570
Transferts					1 146	570
Total	180 081	180 121	205 362	205 362	204 860	204 284

Les subventions versées à partir du programme 167 sont les suivantes, après abondement en gestion 2021 :

- la subvention pour actions de mémoire : 350 000 € (soit +150 000 par rapport à la LFI),
- la subvention finançant les travaux sur sépultures de guerre et monuments aux morts : 200 000 € (+50 000 €),
- la subvention pour rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale : 10 706 000 € (+2 906 000 €),
- la subvention pour valorisation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale : 400 000 € (+100 000 €).

S'y ajoute le fonds de concours de la Belgique pour l'entretien des tombes belges à hauteur de 56 131 €.

Sur le programme 169, les montants des transferts ont concerné :

- la subvention d'action sociale : 25 000 000 €
- les subventions finançant les mesures en faveur des rapatriés : 24 780 968 €,
- les indemnités et pécules : 50 000 €

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	50 354	49 121	Subventions de l'État	55 175	55 918
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 541</i>	<i>10 624</i>	– subventions pour charges de service public	55 175	55 918
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	18 101	18 089	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	53 639	53 075	Autres subventions	57 817	62 912
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 318	2 971	Revenus d'activité et autres produits	3 650	4 661
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 200</i>	<i>2 971</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>1 324</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>118</i>		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	816	519
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	53	53
Total des charges	122 093	120 285	Total des produits	116 643	123 491
Résultat : bénéfice		3 205	Résultat : perte	5 451	
Total : équilibre du CR	122 093	123 491	Total : équilibre du CR	122 093	123 491

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	5 002		Capacité d'autofinancement		4 280
Investissements	1 565	1 021	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	854	559
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 567	1 021	Total des ressources	854	4 839
Augmentation du fonds de roulement		3 817	Diminution du fonds de roulement	5 713	

* Voté

L'établissement dégage un résultat positif de +3,2 M€, ainsi qu'une capacité d'autofinancement positive, à hauteur de +4,3 M€.

Le fonds de roulement augmente de 3,8 M€ entre les exercices 2020 et 2021 et est porté à 22,1 M€.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
19 320	9 152	25 113

Le niveau final de trésorerie de l'ONAC-VG s'élève à 25,1 M€ en 2021, soit une hausse de 5,8 M€ par rapport à 2020, dont 17,7 M€ de trésorerie fléchée et 7,4 M€ de trésorerie non fléchée.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 354	50 354	48 605	48 605
Fonctionnement	18 900	16 783	21 459	13 907
Intervention	53 414	53 639	53 369	53 279
Investissement	1 577	1 565	1 157	1 081
Total des dépenses AE (A) CP (B)	124 244	122 341	124 590	116 872
dont contributions employeur au CAS pensions	11 541	11 541	10 624	10 624

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	56 191	58 453
Subvention pour charges de service public	55 175	55 918
Autres financements de l'État	0	40
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 016	2 496
Recettes fléchées	60 436	64 688
Financements de l'État fléchés	57 339	61 543
Autres financements publics fléchés	478	741
Recettes propres fléchées	2 619	2 403
Total des recettes (C)	116 627	123 141
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	6 269
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 713	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action en faveur des rapatriés	2 014	378	502	26 881	26 881	0	0	29 273	29 397
	1 944	429	417	27 117	27 144	0	0	29 490	29 506
Action mémorielle	8 560	11 907	10 087	1 278	1 443	438	347	22 183	20 436
	8 263	13 519	8 344	1 225	1 134	0	0	23 007	17 741
Action sociale	9 567	1 323	1 339	25 255	25 315	36	38	36 181	36 259

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	9 235	1 502	1 113	25 027	25 000	34	34	35 798	35 382	
Droit à réparation et reconnaissance	9 567 9 235	1 323 1 502	1 339 1 113	0 0	0 0	0 0	0 0	10 890 10 737	10 907 10 348	
Relations institutionnelles et associatives	5 539 5 347	756 858	837 695	0 0	0 0	0 0	0 0	6 295 6 205	6 376 6 042	
Soutien	15 106 14 582	3 213 3 648	2 679 2 225	0 0	0 0	1 103 1 123	1 181 1 047	19 422 19 353	18 966 17 854	
Total	50 354 48 605	18 900 21 459	16 783 13 907	53 414 53 369	53 639 53 279	1 577 1 157	1 565 1 081	124 244 124 590	122 341 116 872	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 713	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	92 334	85 689
Autres décaissements non budgétaires	0	1 379
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	98 047	87 067
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	5 793
Abondement de la trésorerie fléchée	0	6 349
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	98 047	92 860

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	6 269
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	92 334	86 589
Autres encaissements non budgétaires	0	2
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	92 334	92 860
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 713	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 591	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 122	556
Total des financements	98 047	92 860

* Voté

Les besoins et les financements des opérations au nom et pour le compte de tiers ainsi que les encaissements/décaissements non budgétaires se sont élevés respectivement à 85,7 M€ et 86,6 M€ en exécuté 2021.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers de l'office sont constituées :

- des indemnités aux victimes de la barbarie nazie pendant la seconde guerre mondiale ;
- des dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du Nord.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

Les opérations au nom et pour le compte de tiers sont globalement en baisse par rapport aux prévisions, en particulier les dépenses relatives aux indemnités des victimes de la barbarie nazie pendant la seconde guerre mondiale (91,2 M€ inscrits au budget initial 2021 pour une consommation de 84,8 M€). Les dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du Nord sont légèrement inférieures à la prévision.

Le solde budgétaire est excédentaire de +6,3 M€, soit un différentiel de +12,0 M€ par rapport à la prévision du budget initial. Cette variation résulte à la fois de sous-consommations sur les enveloppes de personnel (-1,7 M€), de fonctionnement (-2,9 M€), d'intervention (-0,4 M€) et d'investissement (-0,5 M€), et d'un montant de recettes supérieur à la prévision de +6,5 M€, essentiellement dû à des recettes propres plus élevées que prévu (+0,7 M€), à la levée de la réserve de précaution portant sur les subventions pour charges de service public, l'action sociale et les allocations reconnaissance et viagère (+2,7 M€), ainsi qu'à des compléments de subventions en provenance du programme 167 (+3,1 M€) pour des travaux de rénovation (+3,1 M€).

Le solde budgétaire se traduit par un abondement de la trésorerie pour un montant de 5,8 M€, se répartissant entre un prélèvement en trésorerie non fléchée de -0,6 M€ et un abondement de la trésorerie fléchée de +6,3 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	836	827	798
– sous plafond	814	801	778
– hors plafond	22	26	20
<i>dont contrats aidés</i>	3		1
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le total des emplois au 31 décembre 2021 est de 754,2 ETP sous plafond et 20 ETP hors plafond.

Le schéma d'emplois total réalisé a été de - 49,6 ETP, dont -47,6 ETP sous plafond.

Concernant la consommation des emplois, l'ONAC-VG a respecté le plafond d'emplois prévu au projet de loi de finances pour 2021. En réalisation, l'établissement a rémunéré 778 ETPT sous plafond, contre une prévision de 801, et 20 ETPT hors plafond, pour une prévision de 26, soit un écart négatif total de 30 ETPT. Ces écarts s'expliquent principalement par les déflations supplémentaires opérées par l'organisme, notamment du fait de la sur-réalisation du plan de restructuration et de départs non anticipés (retraite ou démission), n'ayant pas pu être remplacés avant la fin d'année.

OPÉRATEUR

Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, malgré la crise sanitaire, l'ordre de la Libération a pu poursuivre son activité muséale et mémorielle en présentant notamment une exposition consacrée à la guerre des ondes, en organisant la journée de commémoration du 78^{ème} anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française ainsi que la cérémonie en hommage au dernier compagnon de la Libération.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P167 – Liens entre la Nation et son armée					8	8
Transferts					8	8
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 670	1 670	1 710	1 710	1 710	1 710
Subventions pour charges de service public	1 670	1 670	1 710	1 710	1 710	1 710
Total	1 670	1 670	1 710	1 710	1 718	1 718

Au cours de l'exercice 2021, l'établissement a perçu de la part du programme 169 la totalité de la subvention pour charges de service public (SCSP) prévue en LFI, soit 1,7 M€

Le ministère des armées a versé 8 000 € à partir du programme 167 pour contribuer à la conception graphique et à l'impression de la brochure en hommage au dernier compagnon de la Libération.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	880	774	Subventions de l'État	1 670	1 710
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	51	59	– subventions pour charges de service public	1 670	1 710
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 690	1 668	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		8
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	816	861	Revenus d'activité et autres produits	974	967
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	816	861	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	713	683
Total des charges	2 570	2 441	Total des produits	2 644	2 685
Résultat : bénéfice	74	244	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	2 644	2 685	Total : équilibre du CR	2 644	2 685

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	178	422
Investissements	178	148	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	178	148	Total des ressources	178	422
Augmentation du fonds de roulement		275	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

L'établissement présente un résultat bénéficiaire de 244 k€, en hausse par rapport au niveau prévu en budget initial (74 k€).

La fermeture au public du musée pendant près de six mois a entraîné de moindres dépenses de surveillance et de nettoyage et, en conséquence, une augmentation de la capacité d'autofinancement et du fonds de roulement de l'établissement.

S'agissant des autorisations budgétaires, les dépenses de l'établissement en 2021 sont en baisse de près de 12% par rapport au budget initial. Les dépenses de personnel sont légèrement plus élevées que prévu (+2,2%) mais les dépenses de fonctionnement sont réduites de 25%, en raison de la fermeture au public du musée pendant près de six mois, du fait des mesures gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire. La surveillance du musée, qui

représente 23% des dépenses de fonctionnement, ainsi que le nettoyage, qui en représente 5%, sont les principaux postes concernés. L'exécution des dépenses d'investissement est également en baisse de 17 %.

Parallèlement, les recettes ont été plus élevées de 2,2%, du fait de la levée de la réserve de précaution, des recettes propres et de l'attribution d'une subvention supplémentaire de 8 000 € de la part du programme 167.

En conséquence, le solde budgétaire en 2021 est excédentaire et la trésorerie est abondée de 304 k€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
1 706	1 489	2 010

Le niveau final de la trésorerie de l'Ordre de la Libération-Conseil national des Communes "Compagnon de la Libération" au 31 décembre 2021 s'élève à plus de 2,0 M€, en hausse de 165 k€ par rapport à la prévision du dernier budget rectificatif de 2021. Il permet d'assurer à l'établissement de couvrir 404 jours de fonctionnement.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	880	880	899	899
Fonctionnement	843	873	684	655
Intervention	0	0	0	0
Investissement	178	178	143	148
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 901	1 931	1 726	1 702
dont contributions employeur au CAS pensions	51	51	59	59

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	1 761	1 833
Subvention pour charges de service public	1 670	1 710
Autres financements de l'État	0	8
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	92	115
Recettes fléchées	170	170
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	170	170
Total des recettes (C)	1 931	2 003
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	300
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Musée	324	462	492	0	0	70	70	856	886	
	380	392	368	0	0	65	65	836	812	
Soutien	556	381	381	0	0	108	108	1 045	1 045	
	520	292	287	0	0	78	83	890	890	
Total	880	843	873	0	0	178	178	1 901	1 931	
	899	684	655	0	0	143	148	1 726	1 702	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	304
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	304
Total des besoins	0	304

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	300
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	304
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	0	304

* Voté

L'exercice 2021 présente un solde budgétaire positif et un abondement sur la trésorerie de 0,3 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	16	17	16
– sous plafond	15	15	15
– hors plafond	1	2	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le total des emplois au 31 décembre 2021 est de 15 ETP (4 titulaires et 11 contractuels).

L'effectif sous plafond réalisé de l'Ordre de la Libération est conforme à la prévision et représente 100% du plafond d'autorisation d'emplois.

Un personnel contractuel chargé de recherches et de saisies a été recruté, hors plafond, au cours de l'exercice 2021 afin de faire face à l'accroissement d'activité au sein du service de la médaille de la Résistance française de l'établissement.